

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

.....

Séance du 22 juin 2026

Délibération n°CS2026-011

Objet : Rapport d'activité 2025 du SYMOS

• date de convocation : 16 juin 2026

• nombre de conseillers en exercice : 20

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-deux juin à huit heures et trente minutes, les membres du Comité syndical du SYMOS, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président du Comité syndical.

TITULAIRES		PRÉSENT	ABSENT	AYANT DONNÉ POUVOIR A	REPRESENTÉ PAR
Grand Lac	ARDOUVIN Michel	X			
Cœur de Savoie	BAZIN Jean-Jacques	X			
Grand Lac	BERETTI Renaud		X	MAITRE Florian	
Grand Chambéry	BOIX-NEVEU Arthur	X			
Grand Chambéry	CARACO Alain	X			
Département	CHASSOT Aloïs	X			
Grand Chambéry	DUNOD Isabelle	X			
Cœur de Savoie	DUPARC Stéphane	X			
Département	FONTAINE Nathalie		X	CHASSOT Aloïs	
Grand Chambéry	GOUGOU Jocelyne	X			
Grand Chambéry	LEOUTRE Jean-Marc	X			
Grand Chambéry	LHUISSIER Bruno	X			
Grand Lac	MAITRE Florian	X			
Grand Lac	MERCAT Nicolas	X			
Grand Chambéry	PIERRETON Christophe	X			
Grand Chambéry	REGAIRAZ Damien	X			
Grand Chambéry	REPENTIN Thierry	X			
Grand Lac	ROGNARD Olivier	X			
Cœur de Savoie	SANTAIS Béatrice	X			
Département	THEVENET Olivier	X			

Thierry Repentin, président, précise que le rapport d'activité est un document de référence pour chaque collectivité ou établissement public. Il établit le bilan annuel de l'année 2025 des actions engagées dans le champ du rôle, des enjeux et des compétences du SYMOS et comprend des informations relatives aux membres, aux moyens techniques et financiers du syndicat et la mise en œuvre des actions engagées au cours de l'année 2025.

Le syndicat a pour obligation de transmettre le rapport d'activité à ses collectivités adhérentes.

Le Comité syndical du SYMOS, à l'unanimité, décide :

Article 1 : **de prendre acte** du rapport d'activité 2025 du SYMOS,

Le président,
Thierry Repentin



Rapport d'activité 2025 du SYMOS

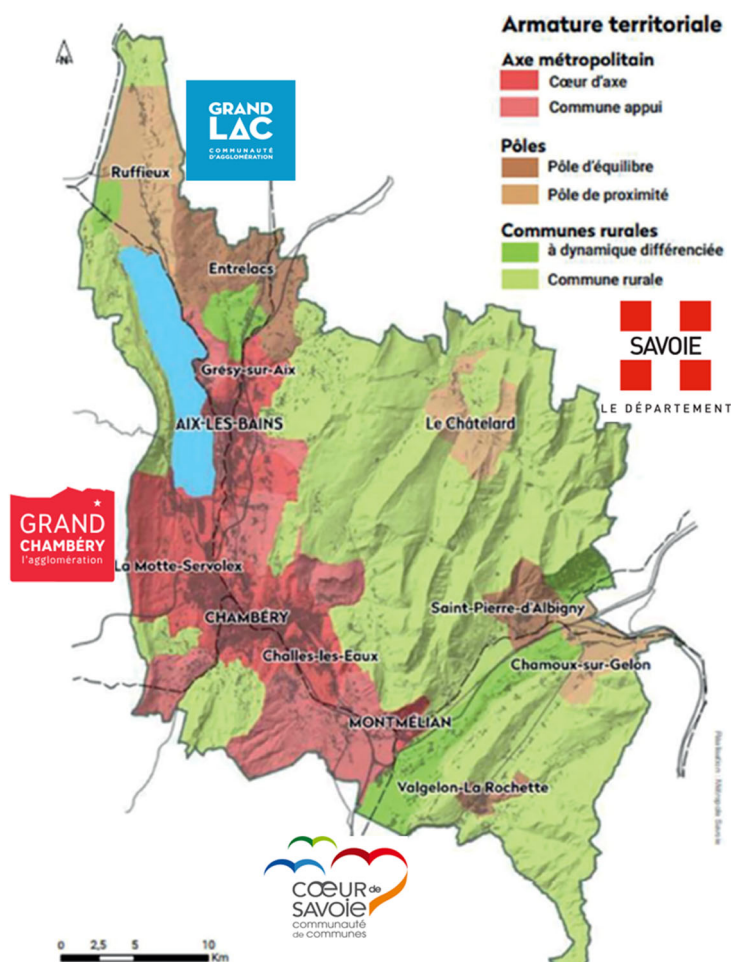
Contexte et enjeux de création du syndicat

Le Syndicat des mobilités de l'ouest savoyard est né de la volonté commune de quatre collectivités (les communautés d'agglomération de Grand Chambéry et Grand Lac, la communauté de communes de Cœur de Savoie et le Département de la Savoie) de **répondre ensemble aux enjeux de mobilité à l'échelle de leur bassin de vie**.

Le territoire est peuplé de **256 000 habitants**, concentre **113 000 emplois** et **19 000 actifs** se déplacent chaque jour entre les EPCI. En raison de l'attractivité démographique et économique du territoire, de la diffusion de la population et de la concentration de l'emploi, les déplacements inter-EPCI sont voués à croître de manière importante.

Ainsi, les élus des collectivités-membres du syndicat considèrent qu'il est de la responsabilité des collectivités :

- de rendre les effets frontières imperceptibles en garantissant la possibilité de déplacements sans couture, en tout point du territoire ;
- de préparer l'avenir en créant les conditions d'un renforcement des solutions de mobilités durables sur le territoire à moyen et à long terme ;
- de mobiliser et mutualiser des moyens techniques et financiers pour être en mesure de faire face aux défis rencontrés.



Rôle, structure et compétences du syndicat

Le SYMOS, en tant que **syndicat mixte de transport au sens de l'article L. 1231-10 du Code des transports**, a pour objectif de faciliter les déplacements du quotidien des habitants en contribuant à la mise en œuvre des services répondant aux besoins de mobilité sur son périmètre d'intervention : favoriser l'intermodalité, l'attractivité des modes de transports collectifs et les mobilités actives.

Le syndicat est administré par un **comité syndical** composé de délégués qui en constitue l'organe délibérant. La répartition des **20 sièges** entre les membres du syndicat au sein du comité syndical tient compte du poids démographique de chacun des EPCI (avec un minima d'au moins un siège). Le département dispose automatiquement de 3 sièges.

<i>Membres du Syndicat</i>	<i>Dernier chiffre de population municipale authentifié (INSEE)</i>	<i>Pourcentage nombre de sièges sur population</i>	<i>Répartition sièges</i>
<i>Communauté d'agglomération GRAND CHAMBERY</i>	<i>138 000</i>	<i>54 %</i>	<i>9</i>
<i>Communauté d'Agglomération GRAND LAC</i>	<i>78 000</i>	<i>31 %</i>	<i>5</i>
<i>Communauté de communes CŒUR DE SAVOIE</i>	<i>37 000</i>	<i>15%</i>	<i>3</i>
<i>Département de SAVOIE</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>3</i>
Totaux :	253 000	100 %	20

Le syndicat est **compétent à titre obligatoire** pour :

- coordonner les services de mobilité et de transport organisés par ses membres en leur qualité d'autorité organisatrice de la mobilité ;
- mettre en place un système d'information multimodale à l'intention des usagers ;
- mettre en place un système de tarification coordonnée permettant la délivrance de titres de transport uniques ou unifiés, dans un objectif de facilitation de l'expérience usager.

De par son caractère évolutif et souple, le SYMOS est autorisé à exercer des missions de mutualisation, de coopération et des prestations de service se rattachant à son objet, ses compétences ou dans leur prolongement. Le syndicat pourra se doter de compétences optionnelles, au-delà de ses activités et de ses compétences obligatoires. Ces interventions s'effectueront suivant les modalités prévues par les lois en vigueur.

Structuration budgétaire

Le SYMOS a procédé **au vote de son premier budget primitif** en début d'année 2025 (l'unique budget de la collectivité).

Fonctionnement

Les **dépenses en fonctionnement** se répartissent de la manière suivante :

Type de dépense	Montants
Etudes et accompagnements	170 000 €
Frais généraux de mission	7 000 €
Ressources humaines	143 000 €

La **clef de répartition** du financement du SYMOS, conformément aux statuts, est la suivante :

- Grand Chambéry : 45 %
- Grand Lac : 25 %
- Cœur de Savoie : 15 %
- Conseil départemental de la Savoie : 15 %, dans la limite de 100 000 €.

Le SYMOS ne portant pas de dépenses et de statuts de personnel en direct, il est destinataire de prestations de services des collectivités-membres et financera les dépenses suivantes :

- **Ingénierie et projets** : 1 ETP à 100 % de catégorie A (création de poste dédié à 100 % au SYMOS) pour le pilotage d'études techniques liées aux compétences obligatoires du syndicat (information, communication, coordination des offres etc.) ;
- **Fonction de direction** : mise à disposition pour le pilotage administratif du syndicat, à savoir finaliser l'installation du syndicat, piloter la feuille de route technique et financière en appui du Président et du bureau syndical, piloter et représenter le syndicat dans les études stratégiques et poursuivre les études des éventuels transferts de compétences facultatives du syndicat ;
- Des frais liés **au temps passé par les services pour le bon fonctionnement du SYMOS** : services généraux, services financiers et commande publique, juridique, RH ;
- Le bon fonctionnement du SYMOS nécessite également **l'appui technique des directeurs et des responsables de service** qui seront mobilisés sur divers sujets d'étude (schéma des mobilités par exemple). En première approche, cet engagement correspond à 0,5 jour / semaine et il a été proposé, au vu de l'engagement équivalent par chaque EPCI sur cet appui, de ne pas faire l'objet de convention de prestations.

Direction	2 jours/semaine	Grand Chambéry
1 ETP	100 %	Cœur de Savoie
Finance/Marche	3 jours/mois	Grand Chambéry
Juridique	2 jours/mois	Grand Lac
Secrétariat général	2 jours/mois	Grand Chambéry
Communication	2 jours/mois	Grand Chambéry
Ressources humaines	1 jour/mois	Cœur de Savoie

Investissement

La seule **dépense en investissement** du SYMOS concerne l'élaboration du schéma des mobilités, à hauteur de 156 000 € TTC.

Cette étude a été financé dans le cadre des études globales pour l'obtention du statut de SERM par l'ensemble des partenaires du SERM (clef de financement de l'étude défini dans la convention d'étude SERM).

Instances et délibérations au cours de l'année

Le **comité syndical** s'est réuni quatre fois dans l'année et chacun a été précédé d'un **bureau syndical**. Un **comité de suivi** (composé du Président et des présidents des membres du syndicat et des maires de la ville-centre de chaque EPCI) s'est également réuni le 17/11/25.

Date	Délibération votée ou ordre du jour de l'instance	Détail du vote
Comité syndical du 30/01/2025	CS2025-001 : Attribution du marché pour l'élaboration du schéma des mobilités	Votée à l'unanimité
	CS2025-002 : Débat d'Orientation Budgétaire 2025	Votée à l'unanimité
Comité syndical du 27/03/2025	CS2025-003 : Budget Primitif 2025	Votée à l'unanimité
	CS2025-004 : Convention de mandat entre le SYMOS et le Département de la Savoie portant sur la réalisation d'une étude BHNS (bus à haut niveau de service)	Votée à l'unanimité

	CS2025-005 : Conventions de prestations de services entre le SYMOS et les EPCI Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie	Votée à l'unanimité
	CS2025-006 : Approbation des réflexions à engager sur les lignes régionales	Votée à l'unanimité
	CS2025-007 : Attribution du marché pour l'accompagnement à la structuration du SYMOS	Votée à l'unanimité
Comité syndical du 18/06/2025	<i>Pas de délibération votée mais un point spécifique à l'avancement de l'élaboration du schéma des mobilités (présentation du diagnostic et du plan d'action)</i>	
Comité de suivi du 17/11/2025	<i>Points spécifiques sur la finalisation du schéma des mobilités, sur le dossier SERM et sur le Débat d'Orienta­tion Budgétaire 2026</i>	
Comité syndical du 18/12/2025	CS2025-008 : Approbation du schéma métropolitain des mobilités du SYMOS	Votée à l'unanimité
	CS2025-009 : Débat d'Orienta­tion Budgétaire 2026	Votée à l'unanimité
	CS2025-010 : Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative au financement de la phase de préfiguration du Service Express Régional Métropolitain (SERM) de la grande aire urbaine de Chambéry Métropole Savoie et l'Avant-Pays Savoyard	Votée à l'unanimité

L'année 2025 a été une première année pleine de fonctionnement pour le SYMOS. Elle a permis au syndicat de **poser les premiers jalons pour sa structuration**, de **créer une dynamique favorable**, et d'apporter des premières réponses sur le terrain.

Enfin, c'est au cours de cette année que le site Internet du SYMOS a été rendu public (lien : <https://www.symos.fr/le-symos>). Sur le site, y sont notamment répertoriées les délibérations du syndicat.

Le projet phare de 2025 : le Schéma des Mobilités

Fruit d'une coopération continue et active entre les collectivités-membres du SYMOS, l'élaboration du document-cadre du syndicat a rythmé l'année, de ses prémices jusqu'à son approbation en fin d'année. Il constitue **le premier acte fondateur du syndicat** et est disponible sur le site du SYMOS via lien URL : <https://www.symos.fr/le-schema-metropolitain-des-mobilités>.

Le Schéma des Mobilités a été financé dans le cadre d'une convention de financement de l'élaboration concertée du **dossier de demande de statut du SERM** de la grande aire urbaine de Chambéry – Métropole Savoie et Avant Pays Savoyard. Il constitue un document stratégique qui alimente le dossier de statut de SERM en y déclinant finement la vision et la trajectoire du bloc local du SYMOS.

Il marque une étape majeure au service des déplacements du quotidien des habitants du bassin de vie car il témoigne de **la volonté des collectivités-membres d'organiser une réponse commune aux défis principaux** auxquels le bassin de vie est confronté : une croissance spatialisée et un contexte de périurbanisation et d'interdépendance croissante entre les EPCI et le réchauffement climatique. Il constitue un projet partagé qui vise à dépasser les frontières administratives des intercommunalités et prévoit la mise en place d'un parcours usager unique pour que chaque habitant puisse se déplacer aisément sur le territoire.

En plus de coordonner et d'amplifier les offres de mobilité de chaque territoire, il propose, pour les six prochaines années, des actions concrètes, pragmatiques, concertées et inédites en matière de mobilités alternatives à la voiture. Il fixe un objectif clair pour le territoire : **la stabilisation du nombre de voitures à horizon 2035 sur les infrastructures routières à son niveau de 2025**, malgré le développement démographique et économique du bassin de vie.

